

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

**OBJET :  
PROJET DE  
REHABILITATION  
DU CENTRE  
NAUTIQUE - PLAN  
DE FINANCEMENT  
PREVISIONNEL DE  
LA TRANCHE 1**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 15.04.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

**Secrétaire** : Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que celle-ci, lors du Conseil Municipal du 9 juillet 2012, a approuvé par délibération n°2012-233, la recherche d'un maître d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du centre nautique ainsi que les demandes de subventions auprès du C.N.D.S (Centre National de Développement du Sport), du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que ce projet global bénéfique en termes d'implication, de synergie, et de développement du Territoire a été programmé en trois tranches :

- Tranche 1 : réhabilitation de la piscine couverte
- Tranche 2 : réhabilitation de la piscine extérieure
- Tranche 3 : création de toboggans et pentagliss

Suite à la remise de l'étude d'APD par le maître d'œuvre du projet, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 224 975 € H.T.

Avec les frais d'études liés à l'opération, le coût prévisionnel de la tranche 1 s'élève à 3 500 000 € HT.

En outre, Monsieur le Maire propose de préciser le nouveau plan de financement prévisionnel en incluant, outre les financeurs précités, l'Etat (Fond de soutien à l'investissement local – FSIL)

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

REPARTITION DES POSTES DE DEPENSES	FINANCEURS	MONTANT DEMANDÉ	%
<b>Etudes : 275 025 €</b> <b>Travaux : 3 224 975 €</b>	Participation Conseil Départemental (sur 3 exercices)	475 000 €	15%
	Participation Conseil Régional	650 000 €	21%
	FSIL (Etat)	1 050 000 €	30 %
	Participation du CNDS	460 000 €	14%
	Participation de la Ville de Castelnaudary	865 000 €	25 %
<b>3 500 000 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>3 500 000 €</b>	<b>100%</b>

Monsieur le Maire indique que la délibération n°2015-337 du Conseil Municipal du 16 décembre 2015, ayant pour objet le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation du centre nautique, est annulée.

Monsieur le Maire sollicite donc du Conseil Municipal l'approbation du nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération et le dépôt des demandes de subventions en conséquence.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération et le dépôt des demandes de subventions en conséquence.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

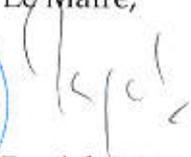
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.

Ampliation faite le :  
**13 AVR. 2016**  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :  
**14 AVR. 2016**  
Par publication le :  
**15 AVR. 2016**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
  
**Hervé ANTOINE**



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016  
N°011-211100763-20160411-2016-94-DE